Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le 14 MARS 2023
ID : 074-200011773-20230310-D_2023_0078-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS 2023 - DEMANDE COMPLEMENTAIRE

D_2023_0078

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

Vu la décision D_2022_0293 du 27 octobre 2022 présentant les demandes de subvention dans le cadre du fonds départemental des investissements structurants 2023.

Avec les accords franco-suisse, il est attribué une compensation financière aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie qui supportent des charges publiques générées par leurs habitants travaillant à Genève ; ces derniers apportant d'importantes ressources à l'économie genevoise. Dans le cadre de la répartition de cette compensation genevoise, les EPCI et les communes peuvent émarger à deux dotations : le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) et le Fonds Départemental des Investissements Structurants (FDIS).

Dans le cadre de la procédure de sollicitation des subventions au titre du Fonds Départemental des Investissements Structurants 2023, Annemasse Agglo a proposé d'inscrire en octobre 2022 les projets suivants :

Opération	Dépenses éligibles en € HT	Subvention demandée au titre du FDIS	Taux
Reconstruction du Pont Neuf	5 786 011 €	400 000 €	6,91 %
Tramway – Phase 2	39 759 726 €	11 919 863 €	29,98 %
P+R Terminus Tramway	7 097 000 €	3 548 500 €	50,00 %
Aménagement d'un TCSP Gare-Bonne vers l'Hôpital de Findrol	17 200 000 €	4 975 000 €	28,92 %
Aménagement d'une passerelle mode doux entre Annemasse et Ambilly	6 180 000 €	2 520 000 €	40,78 %
Totaux	76 022 737 €	23 363 363 €	30,73 %

Aujourd'hui, Annemasse Agglo souhaite procéder à la demande de trois projets supplémentaires :

Opération	Dépenses éligibles en € HT	Subvention demandée au titre du FDIS	Taux
Construction d'un gymnase à Vétraz-Monthoux	13 389 199 €	5 714 599,50 €	42,68 %
Création du pôle d'enseignement supérieur Grand forma en lien avec l'IFSI	6 793 000 €	1 000 000,00 €	14,72 %
Projet de réhabilitation du conservatoire de musique intercommunal d'Annemasse Agglo	7 027 360 €	2 108 208,00 €	30,00 %

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le 13 MARS 2023
ID : 074-200011773-20230310-D_2023_0078-AU

Totaux	27 209 559 €	8 822 807,50 €	32,43 %

Le montant total des dépenses éligibles présenté en octobre 2022 et mars 2023 est de 103 232 296 € H.T. Le montant de FDIS sollicité est de 32 186 170,50 €.

L'ensemble de ces trois projets, leurs plans de financement et échéanciers font l'objet de fiches jointes en annexe.

Il est précisé que pour les projets pluriannuels, les fiches sont actualisées chaque année sur la base des marchés passés et des engagements pris par les différents partenaires financiers.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès du Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie les subventions au titre du Fonds Départemental des Investissements Structurants 2023 ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant toute convention de financement et de partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 14/03/2023
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.